

Une députation des citoyennes blanchisseuses de Paris est admise à la barre. Mallarmé, secrétaire, donne lecture de leur pétition qui est ainsi conçue :

Législateurs, les blanchisseuses de Paris viennent dans le sanctuaire sacré des lois et de la justice, déposer leurs sollicitudes. Non seulement toutes les denrées nécessaires à la vie sont d'un prix excessif, mais encore les matières premières qui servent au blanchissage sont montées à un tel degré, que bientôt la classe du peuple la moins fortunée sera hors d'état de se procurer du linge blanc, dont elle ne peut absolument se passer.

Ce n'est pas la denrée qui manque, elle est abondante; c'est l'accaparement et l'agiotage qui la font enchérir. Ainsi le savon qui autrefois coûtait 14 sous la livre, revient aujourd'hui à 22 sols ; quelle différence.

Législateurs, vous avez fait tomber sous le glaive des lois la tête du tyran ; que le glaive des lois s'appesantisse sur la tête de ces sangsues publiques, sur ces hommes qui se disent perpétuellement les amis du peuple et qui ne le caressent que pour mieux l'étouffer. Nous demandons la peine de mort contre les accapareurs et les agioteurs.

Convention le 24 février 1793.